CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la FEUILLE SEMAINE.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un n'indique quelqu'un de Nouvelle-Orléans, ou quelque autre personne suffisante pour répondre du payement d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera discontinué à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en donne avis à l'éditeur par écrit à l'époque de son renouvellement, quinze jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. L'Abeille paraît régulièrement quinze jours avant l'expiration de chaque abonnement.

5o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Ceux qui ne les adressent pas dans une seule langue, le prix de CINQ PIASTRES, pour chaque mot, pour la première insertion, et DEUX PIASTRES pour chaque insertion subséquente.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Bateaux mavigant sur le fleuve.

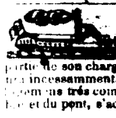

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le bateau à vapeur bien connu HOMER, capitaine Wm Gry, ayant une partie de son chargement prêt à être embarqué, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des rapports très commodes pour les passagers de chambre et du pont, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
Nouvelle Levée, nos. 28 et 29

PACKET BOAT DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DU BAYOU SARA—Le nouveau bateau à vapeur COLIEUTENANT, capitaine Thomas Clark, sera employé régulièrement comme paquebot hebdomadaire quittant la Nouvelle-Orléans les Samedis à 10 heures A. M. et le Bayou Sara les Mardis à 10 heures à A. M. Il prendra du fret et des passagers pour la Côte, Plaquemine, Bâton-Rouge, Port Hudson et Pointe-Coupée.

Le Columbia est un bateau qui porte une marche supérieure, qui est fait exprès pour le commerce de la côte, et qui ne le cède à aucun navire de sa classe pour l'élégance des emménagements.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

WM. LOCKE & Co.
Nlle. Orléans, Nouvelle Levée, nos. 19.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le solide bateau à vapeur NEW-ORLEANS, capitaine Wm Garvier, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour sa visite destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
Rue Poydras.

POUR PITSBURG (en tous les points intermédiaires)—Le bateau à vapeur CHAMPION, capitaine Young, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
nos. 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR LE LAC WASHINGTON, LE LAC PROVIDENCE et tous les points intermédiaires.—Le bateau-vapeur ABEONA, capitaine Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA FOURCHE.—Le bateau-vapeur REVENUE, entièrement réparé à neuf avec de bons emménagements à l'avant, pour les voyages comme paquet ira sous les ordres de M. et partira tous les Mercredis à 10 heures A. M. Les propriétaires ne négligent pas la commodité des passagers. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou

J. MATERRE.
no. 16, rue St. Louis.

POUR LA MOBILE—(Par le Lac)—Le beau schooner à vapeur neuf SOUTH ALABAMA, capitaine Marks, partira vendredi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, rue de la Nouvelle-Levée.

A LOUER PRESENTEMENT, Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

A louer aussi, pour le 26 décembre, le magasin faisant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à M. Pradat.
20 oct.—27

A LOUER.

Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 64. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.
n. 47, rue du Camp.

A LOUER.—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.
18 oct.—27

A LOUER.—La haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à

B. BRUGIER.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à B. MARIGNY.
11 nov

AVIS.—Mr. JUETTE arrivant de France, offre à vendre, un assortiment de marchandises françaises, telles que :

Vin rouge de Bordeaux en barriques;
Vin rouge de Bordeaux en caisses;
Vin blanc de Bordeaux 1ère. qualité;
Vin de Grave en barils;
Vin d'Anjou doux et mousseux, en paniers de 12 bouteilles;
Cognolet d'Angers, 1ère. qualité;
Eau-de-vie de d'Annick, en caisses, 1ère. qualité;
Extrait d'Absinthe 1ère qualité;
Kirch-Wasser en bariques;
Maraquino 1ère. qualité;
Anizette de Bordeaux;
Fruits à l'eau-de-vie en caisses, (assortis);
Vinaigre blanc (d'Orléans) grands barils;
Grenes de jardinage;
Conserves de Colin et de Millet & Chevreux, toutes sortes de fruits assortis;
Sardines à l'huile et au beurre, pâtés de toutes espèces &c. &c. &c.
Tout par caisses et de 1ère. qualité;
Encre à écrire, par bouteilles,
Figues assorties et cordages;
Fromages pâte grasse très frais;
Confitures de cerises, gelée de groseilles;
Graines de Moutarde par baril;
Petits et demi barils Sardines pressées, très fraîches;
Légumes secs, pois verts, en barils, Fèves, le tout 1ère. qualité;
Harengs de Saisson;
Couleurs de chollet, de fil de lin blanc et de couleur;
Mouchoirs de batiste;
Superbe assortiment de Fusils de chasse, doubles et simples depuis plus grande longueur, (le tout garanti);
Pistolets de poches et de combat;
Cartouches de chasse de toutes grosseurs. Carnassières, Poires à poudre &c.;
Papier à poudre &c.;
Equipe de Bretelles;
Vaisselle de toutes espèces, assortiment nombreux;
Necessaires garnis pour hommes et pour femmes;
Rasoirs de toutes espèces, assortiment nombreux;
Necessaires garnis pour hommes et pour femmes;
Fleurets à lames plates montés en cuivre et fer, marques, garde;
Lames à épées, à lances et espadrons;
Lames à pistolets, grandes et petites;
Limes blanches fil de Lin, pour hommes et pour femmes;
Chemises de couleur pour hommes;
Vestes amovibles;
Bas et bronets de coton;
Bas de laine pour hommes et pour femmes;
Lacets de soie, de poche;
Rubans de soie noire et de couleur;
Cravattes de soie, faites pour le pays;
Ceintures à ressorts, en cuir noir;
Casquettes de toute grandeur;
Allumettes et lampes Mitchin;
Pièces à quinquet, différente grandeur;
Verres à quinquets assortis;
Eau de Cologne de Jean Marie Farina;
Crême de Rose;
Plumes à écrire, assorties;
Cages de toutes grandeurs;
Queues et accessoires de billiard;
Toiles cirées pour tables;
Pantoufles assorties, fourrées et autres;
Jeux de Dames, Dominos, Loto;
Poudres assorties;
Cartonnages dorés;
Papiers pour confiseurs, cartonniers, maisons d'horloges;
Billes agathe et marbre;
Briquets phosphoriques, nouveaux briquets &c.
Boutons de chemises assortis;
Parapluies assortis;
Couvert Métal, d'Alger et fer;
Brosses à dents, à barbe, à chapeaux &c.;
Petits portefeuilles assortis;
Gants, bas, chaussons, caleçons de laine et de coton;
Foulards;
Gumgadge;
Gingas rose et bleu;
Toile marbrée;
Mousseline unie et imprimée;
Madras;
Batiste d'Ecosse;
Presse à timbre, humide et sec, à copier;
Fils de toute couleur;
Crayons, plumes métalliques,
Papier à lettre, écolier et anglais;
Cordonnet coton;
Goblets métal;
Boutons d'os.
Filets de toutes espèces;
Manteaux pour hommes et pour femmes;
Habillements complets pour hommes;
Redingottes et Habits pour hommes;
Caporaçons;
Garnitures de chemises en compozeur d'une superbe qualité et de deux sortes de fleurs en compozeur, premières qui paraissent à la Nouvelle-Orléans.
2 déc—4

Pour le nord et les côtes.

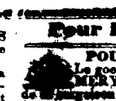

POUR LA MOBILE.—(Par le Lac)—La goélette neuve fine voilière MONTGOMERY, capitaine H. Smith, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
Nouvelle Levée, nos. 28 et 29

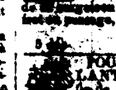

POUR LA MOBILE.—La goélette ATLANTIC, capitaine Sawyer, ayant une partie de son chargement engagée partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à

TOURNE & BECKWITH,
nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
3 déc

POUR BOSTON.—Le beau brick AURORA, doublé, cloué et chevillé en cuivre, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

WM. HEWES & Co.
no. 47, rue du Camp
28 nov

POUR FRANKLIN (Louisiane)—Le brick CAROLINE, capitaine Marniac, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret, qui sera payé aux conditions raisonnables, ou passage, s'adresser à bord, ou à

LEGENDRE & SAMORY,
no. 47, rue Toulouse
28 nov

POUR LA MOBILE.—La goélette pagoie LEBRO, capitaine Layman, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

TOURNE & BECKWITH.
nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.
28 nov

POUR LA PASAGOULA.—Le paquebot remorqueur à la goélette, WATER WITCH, capitaine Manson, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à

TOURNE & BECKWITH,
nos. 28 et 29, Nouvelle Levée
2 déc

Pour les Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le superbe paquebot ST. LOUIS, capitaine Hall, a besoin de 300 balles de coton pour compléter sa cargaison. Pour le fret, s'adresser à

JULES LE BLANC & Co.
7 déc

POUR LE HAVRE—Le beau navire à No. 1 FREDONNET, bon voilier, capitaine Lemesle, ayant tout son fret engagé, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à

THEO. NICOLET,
no. 36, rue Bienville.
30 nov

POUR MARSEILLES—Le beau navire EDWIN A, No 1, capitaine Wilson, ayant une grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret d'environ 200 balles et passage, s'adresser à

THEO. NICOLET,
no. 36, rue Bienville.
30 nov

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re. classe ELISABETH, capitaine Foster, maintenant au déchargement, pour prendre 300 balles de coton à fret. S'adresser à

J. LE BLANC & Co.
28 nov ou à LINCOLN & GREEN.

POUR BORDEAUX—Le brick GLOBE, capitaine Cavagnol, ayant son chargement arrêté, partira incessamment pour la dite destination. Il prendra quelques passagers, qui trouveront à bord toutes les accommodations désirables. S'adresser sur au capitaine ou à OSMIN BIGOURDAN,
26 nov rue Toulouse.

POUR LE HAVRE.—La belle barque ERNEST, capitaine Hessard, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser à JULES LE BLANC & Co.
21 nov no 103, rue Royale.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier BELLOCHAN, no. 3, attendu incessamment, repartira immédiatement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

THOS. BARRETT & Co.
19 nov rue du Canal.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN, (Texas)—La goélette fine voilière LOUISIANA, capt. Rimmer, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Wm. BRYAN,
9 déc No. 36, Vieille Levée.

POUR BRAZORIA—(Colonie d'Austin.)—La belle goélette PENSYLVANIA, capitaine Delarue, doublée en cuivre, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

WILLIAM BRYAN,
5 déc 26, rue de la Levee.

POUR TABASCO—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. J. Jackson, laissera ce port sous peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

WILLIAM BRYAN,
27 nov no. 36, rue de la Levée.

POUR BRAZORIA—La goélette fine voilière, paquebot régulier, SANTIAGO, capitaine J. Lorimer, partira demain. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

WILLIAM BRYAN,
27 nov no. 36, rue de la Levée.

Pour la Colonie d'Austin, Texas.—La goélette solide et fine voilière TAMAULIPAS, capitaine Minsta, ayant de beaux emménagements pour les passagers, sera le premier navire qui doit être expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

WM. BRYAN,
9 nov Vieille Levée, no. 36.

Pour les Ports des Antilles.

POUR SANTIAGO DE CUBE—La Polacre Espagnole NINFA, capit. Zaragoza, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
1 déc

POUR LA HAVANE.—La goélette ELISABETH JANE, capitaine Jack, doublée, clouée et chevillée en cuivre, et d'une marche supérieure, est prête à prendre fret. Pour le passage ou le fret, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

WHYTE & Co.
5 nov no. 30, rue de la Douane.

A vendre ou à fréter.

A louer ou à vendre—La belle barque fine voilière MARIE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine John S. Sears, pouvant porter 1400 barils ou après-près 500 balles de coton, tirant de 14 à 15 pieds d'eau, est prête à prendre son chargement. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
5 déc no. 47, rue Bienville.

A louer ou à fréter—Le navire St. Lorient, No. 1, capitaine Hall, est prêt recevoir son chargement et peut porter environ 1500 balles. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

C. FOLLIN,
30 nov—3 no. 49, rue du Camp.

POUR MATANZAS—La goélette fine voilière BEE, doublée, clouée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine C. Sally. S'adresser à bord ou à

CUCULLU, LAPEYRE & Co.
30 nov—3

A LOUER ou à FRETER.—La belle goélette HANNAH MARRANTEL, capitaine J. Gray, venant de faire une cargaison complète, sera prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à

W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, No. 36.

A VENDRE.—La belle goélette WERROBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à

W. BRYAN,
14 oct Vieille Levée, No. 36.

MAISON DE SANTE DE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain, est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs pourront occuper des appartements séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées et bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Lanemaburg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin sédentaire.
26 nov—27

AVIS AU PUBLIC.—Ayant appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionnistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe, aux vues des abolitionistes, et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute ingérence avec les droits sacrés sont à la fois inconstitutionnels et injustes et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.

BAILEY, KEELER & REMSEN,
Nos. 128 Exchange place, et No. 4 Pearl streets
New-York, 15 août 1835. 31 août—

POISSON BOURGEOISE.—Rue de la Vieille Levée, no. 78,—Mesdames Rigau & Griffon, gendresse à l'ancienne maison de M. Fortier, sur la Levée, coin St. Louis et Toulouse, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ayant un logement très vaste et fort agréablement situé, elles pourront recevoir un certain nombre de familles respectables et des pensionnaires.

Les personnes qui ne désireraient s'abonner que pour le déjeuner seront aussi admises. [3 nov—27

Aux Cordonniers, Plâtriers, etc.—Les soussignés, manufacturiers et importeurs, offrent pour vente: Ciment hydraulique, romain et roumain, Plâtre de Paris et supérfin do, pour couler des ornements. Les objets susmentionnés sont approuvés dans les ports, sans garantie frais et de première qualité. Le tout appartenant en débarquement des navires Georges et Wm. John, et à vendre à des termes libéraux.

W. G. MUNT et Co.
Magasins des rues de l'Esplanade et de la Levée, près de l'hôtel des monnaies. 27 nov.

NOTA.—M. LEWIS V. BOGY, avocat, St-Louis, Missouri. Il se réfère à l'hon. David Barton, l'hon. Edward F. Ashley, Missouri, l'hon. Lewis Linn, Missouri, Edward Walsh, Ste-Geneviève Missouri.

Méthode Jacotot.

LE soussigné qui a enseigné pendant plusieurs années à Paris, les langues françaises, latine, grecque, se propose de donner des leçons chez les familles. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, pourront s'adresser à M. Alfred Delille, rue Royale, ou chez le professeur rue Bourgogne, No. 281.
27 nov—15

MESSRS. GILLES & Co.—Ont pris ce jour en société M. B. Nalty.—Les affaires seront continuées sous la même raison.
2 déc—4

Aux Actionnaires de Banques et de Comp.

AUX actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville.—La direction ayant passé la résolution de procéder sans délai à l'exécution des travaux, a jugé à propos d'offrir aux actionnaires les avantages suivants, dans la résolution suivante pour les engager à faire un nouveau versement de fonds qui sera reçu au bureau de la compagnie, rue du Canal, n. 56.

Résolu: Que tout actionnaire qui, d'ici au 15 décembre prochain, payera sur ses actions ou sur partie de ces mêmes actions, une somme additionnelle de $20 par action, aura droit (en outre des bénéfices qui lui sont garantis par la charte et les réglemens) et pourra souscrire pour autant d'actions du fonds capital additionel autorisé par la charte, qu'il possédera d'actions sur lesquelles il aura fait ledit paiement de $20.

Par ordre de la direction,
F. W. LEA, secrét.

N. B. Les bénéfices garantis par la charte et auxquels on fait allusion, sont un dividende sous forme d'intérêt à 6 p. cent par an sur les sommes versées, depuis le temps du paiement de ces dites sommes, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant le 12e. article des réglemens de la compagnie. 23 nov.—7.

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis:—Un intérêt à raison de quatre pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus, lorsque ces déposteurs déclareront que telle est leur intention.—Par ordre de la Direction.
7 nov.—27 JOHN NICHOLSON—Caissier.

BANCO DE CAROLTON.—Aviso: se benificará sus interes de 4 por ciento al año par todos los fondos que se depositan por el termino de 30 dias, y un 5 por ciento al año por los que lo son por 6 meses y mas: entendido que los que hacen tales depositos hagan, al tiempo de entregar los fondos, la declaracion, que tienen la intencion de depositarlos del modo indicado.
17 nov—30 (Firmado) JOHN NICHOLSON, Cajero.

$2,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de RUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant.

J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1835. 2 nov—30

Bureau de la Compagnie des Améliorations de la Nouvelle-Orléans.—Avis.—Les souscripteurs au capital de la première série des actionnaires de cette institution, sont prévenus qu'en vertu d'une résolution de la direction, portée en séance le 20 du courant, les propriétés appartenant à la première série seront vendues le Samedi 12 décembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett. Cette vente est ainsi faite afin de liquider les intérêts de ceux des dictionnaires appartenant à cette série, qui n'auront pas transféré leurs actions à la deuxième série. Ces actionnaires sont invités à se trouver à la Bourse le jour indiqué pour la vente, afin de protéger leurs intérêts, attendu que la vente sera définitive et sans réserve.

Le transfert d'actions à la deuxième série, continuera ont à s'opérer jusqu'au jour de la vente, passé lequel aucun transfert ne sera reçu.

Par ordre de la direction.
25 nov J. H. RABOTEAU, secrétaire.

Avis de Commerce.

Traites sur Paris à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
29 nov no. 47, rue Toulouse.

Traites sur New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
29 nov no. 47, rue Toulouse.

Traites sur Paris et Londres, à vendre par KOHN, DARON & Co.
20 nov—3

Change sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC & Co.
18 nov

Change sur Paris, à vendre par JULES LE BLANC & Co
18 nov

Actions de la Presse à Coton d'en Bas à vendre par THOS. FELLOWS,
14 nov rue de Chartres, No. 39.

A Vendre—Deux actions de la Presse à Coton d'en haut. EDWD. GOTTSCHALK,
12 nov courtier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.—Cette banque fine sur l'Angleterre et achette sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER,
11 nov caissier.

ACTIONS—De la Banque de Carrolton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par EDW. GOTTSCHALK.
6 nov courtier.

A VENDRE.—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union. EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov courtier.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négotians, à vendre par THS. NICOLET & Co.
28 oct no. 36, rue Bienville.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane 9 nov

LETTRES DE CHANGE—De 000 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

TRAITES sur Paris, à vendre par
9 nov M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
1 nov JULES LE BLANC & Co.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
28 oct T. NICOLET & Co.

TRAITES sur New-York et sur Paris, à vendre par
28 oct TH NICOLET & Co.
no. 36, rue Bienville.

ON demande des doublons espagnols. S'adresser à THOMAS FELLOWS.
12 nov no. 39, rue de Chartres.

100 Paniers vin de Champagne, en débarquement, 2 demi pipes et 7 huailles fin de Sherry, à vendre par JULES LE BLANC & Co.
21 nov no. 103, rue Royale.

Jambons—3 tierçons de jambons enveloppés en canevas, à vendre par FERKS & HALL.
21 nov no. 2, Levée de devant.

SEL de Liverpool, fin et gros, en débarquement et à vendre par CARRIÈRE, DARAN & Co.,
22 oct 1st. 11, rue St. Louis.

L'atisée & Brûlatoux offrent à vendre en débarquement de Talma, venant de Bordeaux:
2 balles indiennes dernier goût.
3 caisses contenant stopilas, crêpe à la mozlais et plaisilles.
1 balle toile de Flandre.
1 balle services fil damassés.
1 caisse contenant 500 pièces faveurs assorties.
1 balle toile de Russie.
16 nov no. 127 rue Royale.

Dissolution de société.—La société qui a existé jusqu'à présent dans la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute 1er. octobre par consentement mutuel. Les affaires de Bell & Colla ont autorisés à liquider les comptes de cette société.

J. B. COLLA,
P. GODET.

J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de grocerie, sous la raison Bell & Colla, rue de la Commune, no. 35. Ils solliciteut le patronage du public.

J. G. BELL.
16 nov—27 J. B. COLLA.

Au public.—Le soussigné offre à vendre l'établissement bien connu sous le nom de Café de Tentas, dernièrement tenu par Messrs Brooks & Curtis. Ceux qui désirent avoir une belle situation pour des affaires de ce genre, sont requis de venir examiner ce magasin, immédiatement. On fera connaître les conditions en s'adressant à

CHRISTIAN LEUBSCHER
17 nov—27

BOEUF par le navire Tahus, de Bordeaux et à vendre par le soussigné 600 caisses de fruits à l'eau-de-vie; 1000 paniers contenant 5000 caisses de vin clarets des récoltes 1833, 34 et 35; prunes fraîches en caisses; fromages et saucissons etc.
16 nov L. G. SASSINOT.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association passée pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui n'ont pas terminées, et tous les papiers documents du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société.

S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Félicians, l'Est Baton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.

Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20 oct.—3m

AVIS DE SOCIETE.—Le soussigné qui a quitté jusqu'à présent dans la ville de New-York, sous la raison de J. D. Beers & Co., et à Charleston (Caroline du Sud), Savannah et Augusta (Georgie), sous la raison de J. D. Beers, I. R. St. John & Co., sera continuée par les soussignés, à dater du 16 novembre prochain, pour leur propre compte et bénéfice, sous la raison de I. R. St. John & Co.

M. Joseph D. Beers étant sur le point de se retirer des affaires, la raison sera continuée pour le moment, pour la liquidation des comptes de la dite société, la quelle sera faite par les personnes qui en avaient cidevant la charge.

I. R. St. JOHN.
New-York, 3 octobre 1835. D. W. St. JOHN.
16 nov—1m

LES affaires qui ont été faites par la cessé à la Nouvelle-Orléans, sous la raison de J. L. Smith & Co. seront continuées par les soussignés, à dater du 15 novembre prochain, pour leur propre compte et bénéfice, sous la raison de I. R. St. John, Gregory & Co. La raison actuelle sera continuée pour le moment, pour la liquidation de ladite société.

J. R. St. JOHN.
New-York, 24 octobre 1835. G. GREGORY.
16 nov—1m.

MAISON D'EDUCATION DE MDE. SANTANGELO.

CET établissement consacré à l'éducation morale et scientifique des jeunes demoiselles, sera comme pensionnaires, soit demi-pensionnaires ou externes, vient de s'ouvrir rue de la Douane, no. 90, entre les rues Royale et Bourbon. On peut se procurer dans l'établissement un prospectus dans lequel le système d'éducation, la méthode d'enseignement, les conditions et les diverses recommandations peuvent être consultés.
21 nov—27

50 Barrillets beurre de l'Ouest, reçu par l'Ocean, à vendre par
27 nov HENRY, LATAPIE & Co

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT Senr.

SAMEDI 19 décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à

UN LOT DE TERRE DE VALEUR

Composé de quatre masses situés dans l'Ilet no. 67, entre l'intersection des rues du Camp, Collisée, Euterpe, Gaiennie et Thompson, faubourg Annonciation.

Ledit ilet est contigu au superbe jardin de M. Livaudi, et n'est qu'à un ilet de distance du chemin de fer de Carrollton.

Lot no. 8, mesure 30 pieds 10 pouces de face au jardin Lizardi, sur 111 pieds 10 pouces de profondeur.

Lot no. 16, 30 pieds 10 pouces de face à la rue Thersivore, sur 111 pieds 10 pouces de profondeur directement sur l'arrière du lot no. 8.

Lot no. 7, 30 pieds 10 pouces face au jardin Lizardi, sur 111 pieds 10 pouces de profondeur.

Lot no. 6, 30 pieds 11 pouces face comme ci-dessus, sur 111 pieds 10 pouces de profondeur.

Lot no. 5, 30 pieds 11 pouces face comme ci-dessus, sur 111 pieds 10 pouces de profondeur.

Lot no. 2, 28 pieds 5 pouces de face au prolongement de la rue du Camp, sur 100 pieds de profondeur.

Lot no. 3, 28 pieds de face au prolongement de la rue du Camp, sur 100 pieds de profondeur.

Les no. 4, 28 pieds 5 pouces de face au prolongement de la rue du Camp, sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure.

La situation élevée et la belle position de cette propriété sont trop bien connues pour en faire ici la description. Le plan dressé par L. Surgy, sera exposé à la Bourse la veille de la vente.

Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 déc—6

PAR J. B. BLACHE.

Il sera vendu Samedi 12 du courant à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant à madame veuve A. Peychaud, qui étant partie pour l'Europe, n'a plus besoin de leurs services.

Toussaint, nègre âgé de 25 ans, domestique, cocher, cuisinier et propre à tout.

Adèle, quarteronne, femme de Toussaint, âgée de 30 ans, fine blanchisseuse et repasseuse, excellente couturière, couturière, bonne garde malade.

Maurese, âgé de 19 ans, bon domestique, fidèle.

Adeline, négresse de 25 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.

Peter, mulâtre, âgé de 25 ans, charpentier.

Adam, nègre âgé de 19 ans.

Isidore, fils d'Adèle, âgé de 14 ans, excellent domestique, intelligent.

Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant M. C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Immédiatement après sera vendu le nègre Washington, âgé de 15 ans, dans le pays depuis son enfance, excellent sujet, pleinement garanti.

L'acte de vente sera passé pardevant M. L. T. Caire, notaire public, au frais de l'acquéreur.

N. B.—Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception d'Adèle qui s'en est absenté. 9 déc

PAR JOHN M. BACH.

MERCREDI 16 décembre 1835, à midi, il sera vendu à la bourse de l'arcade, deux lots de terre situés au faubourg Annonciation ou Le Course, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur une profondeur de 120 pieds, mesure américaine. Sur la ligne inférieure ils sont contigus à la propriété de M. Cépuche. Ces lots sont sur un terrain très élevé, dans la situation la plus commerçante et vis-à-vis l'ancienne résidence de Mess. Hepp.

Conditions: 1, 2 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 déc—6

PAR M. BARNETT Sr.

SAMEDI 19 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

Un lot de terre de grande valeur, situé rue Condé, entre les rues Pauline et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ayant toute fraîcheur, limité d'un côté par la propriété de M. Lanzeneaux, et de l'autre par celle de M. Legendre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

L'acte de vente sera passé pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 déc—6

PAR F. DUTILLET & DELERY.

Il sera vendu le mercredi 23 décembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 18 novembre 1835, la négresse DINNY, âgée de 18 ans, bon sujet, blanchisseuse, repasseuse et couturière, dépendant de la succession de feu P. Carmouche, h. c. l.

Conditions: un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothéquée. L'acte de vente par Jh. Cuvillier, n. p. 21 nov.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.
Réuni en Vendredi 13 novembre.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire exercer pendant dix jours, conformément à la loi, en une application à cela faite pour l'ouverture de la rue Robin, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue Tchoupitoulas. (Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.

Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter carrés de deux pouces de largeur;

2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;

3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;

4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;

5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens;

6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épais